

PCB : la population est contaminée

www.eco-sapiens.com

Novethic

Après **le scandale de la pollution du Rhône aux PCB**, révélé courant 2007, une étude révèle la contamination des habitants.

Le WWF et l'Association santé environnement Provence (ASEP) ont présenté jeudi 29 mai les résultats, pour le moins alarmants, de la première étude sur l'imprégnation de la population. La pollution des eaux était déjà prouvée ; à présent, la contamination des habitants l'est aussi.

« **Ils ont fait de nos rivières des dépotoirs, aujourd'hui nous sommes punis d'être simplement nés ici** ». Odile Carle ne trouve plus les mots pour exprimer sa révolte. Habitante de Port-Saint-Louis-du-Rhône, une commune située à l'embouchure du fleuve, elle fait partie des **52 volontaires** dont on a mesuré le taux de PCB dans le sang. Avec 23 picogrammes de PCB par gramme de matière grasse (pg/g), elle se situe parmi les personnes les moins contaminées. « Mais c'est déjà trop » affirme Pierre Souvet, médecin et président de l'Association santé environnement Provence (ASEP). « Le taux de référence, celui des témoins, devrait être nul, mais ce n'est pas le cas ». Des résultats qui laissent à penser que toute la population française pourrait être contaminée par les PCB.

On savait déjà que les polychlorobiphényles (PCB), **classés parmi les douze polluants organiques persistants (POP)** par l'ONU, tapissaient le fond du Rhône. Très vite, les autres fleuves français ont rejoint la liste des cours d'eaux pollués, à côté d'autres rivières européennes et de lacs américains. La question de l'imprégnation des populations alentours s'est alors posée, d'autant plus que certains PCB, appelés "dioxin-like", présentent les mêmes effets sur l'organisme que la dioxine : neurotoxiques, perturbateurs endocriniens, voire cancérigènes. « Nous voulions savoir pour pouvoir prévoir » explique Pierre Souvet. **Faute d'une réaction rapide de l'Etat, l'ASEP s'est lancée dans une étude d'imprégnation des populations.** « En 10 mois, on a eu les premiers résultats, alors qu'on nous parlait d'analyses sur 3 ans » affirme Serge Orru, directeur général du WWF France, qui a sponsorisé l'étude.

En attendant une étude publique...

Pour autant, cette première enquête ne remplacera pas une étude nationale. L'échantillon de personnes analysées est réduit, et les résultats difficilement comparables entre eux. « Nous ne cherchons pas à publier ces conclusions dans une revue scientifique, ni à supplanter l'Etat, mais simplement à fournir des éléments qui n'existaient pas avant » explique Guillaume Llorca, responsable des investigations au WWF. Selon Patrice Halimi, l'un des médecins de l'ASEP auteurs de l'étude, la ministre de la Santé Roselyne Bachelot aurait critiqué la méthodologie adoptée pour l'analyse des résultats. « Mais cette étude a au moins le mérite d'être la première » ajoute-t-il. « Si madame la ministre accepte de financer une étude plus étendue, je serais le premier à applaudir ».

En attendant, donc, les volontaires ont été répartis en trois groupes : le premier est composé de 33 personnes

vivant à proximité de cours d'eau, et consommant au moins une fois par semaine du poisson pêchés à proximité ; le deuxième est composé de 13 riverains des fleuves ; et le troisième de 6 témoins. Des prélèvements sanguins ont été réalisés chez ces 52 volontaires, et un laboratoire indépendant spécialisé a dosé la quantité de PCB dioxin-like dans les échantillons. Il est certes difficile de comparer avec certitude les taux d'imprégnations moyens des témoins (16,83 pg/g) et celui des riverains des fleuves (28,03 pg/g), car l'étude manque d'une analyse statistique. En revanche, les concentrations excessivement élevées de PCB dans le sang des personnes consommant régulièrement du poisson laissent pantois : 69,9 pg/g en moyenne, avec une personne présentant un taux de 572 pg/g !

« Plus de questions que de réponses »

Patrice Halimi tire deux conclusions plus que préoccupantes de ces résultats. « D'une part, nous avons tous du PCB dans nos graisses ; d'autre part, les personnes imprégnées sont celles qui ont consommé le plus de poissons, d'eau douce mais également de mer ». Mais il avoue également que ce n'est que la première étape vers une analyse plus complète, indispensable. « Cette étude apporte plus de questions que de réponses, pour les médecins mais surtout pour les personnes contaminées ». Quel avenir pour ces riverains, dont le seul tort est d'avoir consommé du poisson régulièrement ? En soi, la présence de PCB dans les graisses n'est pas synonyme de maladie. Mais elle offre un terrain propice pour le développement de nombreuses pathologies, en particulier les cancers. « Il n'y a pas de taux à partir duquel la personne imprégnée est en danger. L'élément important est plutôt la durée d'exposition » explique Patrice Halimi. Le seul conseil qui leur est actuellement donné est de limiter la contamination en arrêtant de manger du poisson, et d'être surveillés par leur médecin.

« Forcément, on est inquiets, mais pas surpris » avoue Gérard Casanova, qui représente les 30 prélevés de Port-Saint-Louis-du-Rhône. « Nous habitons près d'une zone industrielle très importante. Il est donc probable que nous présentions d'autres substances chimiques dans le sang ». L'embouchure du Rhône est en effet entourée d'usines et d'incinérateurs dont les rejets peuvent contenir des PCB. Mais les sources de contaminations sont beaucoup plus vastes, car les PCB sont présents dans les transformateurs, les condensateurs, et plus généralement le matériel électrique ancien. Ils avaient également de nombreuses utilisations domestiques et urbaines, et étaient employés dans les épandages agricoles. « Cela fait 4 ans qu'on essaye d'alerter sur le sujets, car on sent la pollution dans l'air et on se sait dans une zone particulièrement polluée » explique Odila Carle, qui habite en face des usines.

Chez les riverains, les réactions oscillent entre affliction et colère. « L'Etat véhicule de fausses infos, et annonce le chiffre de 35000 tonnes de PCB encore présents en France. La vérité, c'est qu'on ne sait pas aujourd'hui combien il en reste » affirme Guillaume Llorca. Pendant ce temps, le préfet de Rhône-Alpes Jacques Géraut a annoncé le versement de 30000 euros d'indemnités à 12 pêcheurs professionnels du département, dont l'activité avait été gelée par l'interdiction de consommer les poissons du Rhône fin 2005. A quand des indemnités pour les victimes contaminées ? Le scandale des PCB pourrait devenir le premier exemple d'application de la loi "pollueur-payeur".